

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET PAR MESSAGER

Le 8 septembre 2016

No de dossier : 540603-11

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

OBJET:

- ↓ Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (Normes CIP)
- ↓ Demande d'extension du délai pour dépôt de la preuve
- ↓ Rio Tinto Alcan inc.
- ↓ Dossier de la Régie : R-3947-2015

Chère consœur,

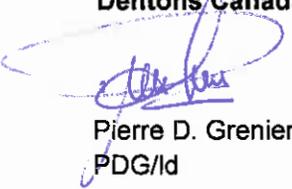
Aux termes de la décision D-2016-119 datée du 29 juillet 2016, la Régie de l'énergie (la « Régie ») a communiqué un calendrier de traitement du dossier et a fixé le dépôt de la preuve de notre cliente Rio Tinto Alcan inc. (« RTA ») au 12 septembre 2016.

Malgré tous les efforts déployés par notre cliente RTA depuis cette décision visant à préparer sa preuve factuelle et technique, notamment par le biais de ses experts AESI Acumen Engineered Solutions International Inc., il s'avère que nous ne pourrions compléter l'ensemble de cette preuve dans le délai imparti compte tenu de l'ampleur du travail à réaliser.

En raison de ce qui précède, nous demandons respectueusement à la Régie une extension du délai pour le dépôt de la preuve de RTA au 16 septembre 2016 à midi. Nous soumettons que cette demande d'extension pourrait être accordée sans pour autant compromettre les prochaines étapes de ce dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.


Pierre D. Grenier

PDG/ld

c.c. : Me Jean-Olivier Tremblay
Me Benoît Pepin

23473284_1|NATDOCS